



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Évaluation de nos résultats

(Document distribué aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève, 83.1 LIP)

Identification

Nom de l'établissement :	Établissement :	Date :	Nombre d'élèves :			Nom de la direction :
École Notre-Dame-du=Paradis	<input checked="" type="checkbox"/> Primaire	18 juin 2024	126			Matthew Maclure
	<input type="checkbox"/> Secondaire					
	<input type="checkbox"/> Formation professionnelle		Filles :	Garçons :	Autres :	Personne chargée de coordonner
<input type="checkbox"/> Formation générale aux adultes	62	64	0	Matthew Maclure		

Priorités d'action pour l'année 2023-2024

1. Présentation du code de vie aux élèves en début d'année scolaire.
2. Poursuite des activités de prévention et de sensibilisation en lien avec l'intimidation et la violence.
3. Maintenir un écart rapproché entre les activités privilégiées du projet « Opération noisettes » afin de maximiser l'impact de celui-ci.
4. Continuer de favoriser la communication entre les élèves, les parents et les intervenants pour prévenir les cas d'intimidation et de violence. Maintenir un haut sentiment de sécurité.
5. Rappeler clairement que les adultes n'acceptent pas la violence et l'intimidation. (affiches, animation, etc.)
6. Avoir une surveillance active et stratégique.
7. S'assurer d'un bon suivi des conséquences éducatives en lien avec le passeport. Respecter l'arbre décisionnel le plus possible. Éviter la répétition de la même conséquence lorsqu'il n'y a pas de changement.
8. Mise en place d'un comité d'arrimage des pratiques avec les enseignants et le personnel de soutien pour favoriser la concertation et la constance dans les interventions.

Mesures mises en place pour chacune des priorités d'action

1. Présentation par la direction du code de vie et animation en classe en lien avec l'intimidation et la violence.
2. Poursuite du projet « Opération Noisettes », faisant la promotion et l'enseignement des comportements positifs.
3. Les situations de violence et d'intimidation ayant mené à une sanction sont consignées et suivies par la direction.
4. Trois rencontres pour le comité d'arrimage à des moments ciblés pour favoriser la concertation.
5. Tableaux de suivi pour les manquements au Passeport.
6. Sondage passé auprès des élèves pour le sentiment de sécurité.

Résultats obtenus pour chacune des priorités d'action

1. Le suivi auprès des élèves victimes permet d'intervenir efficacement.
2. Le sondage a été passé et analysé une fois cette année. Le sentiment de sécurité des élèves est à 88%. Il y a aussi 98% des élèves ont l'impression que l'intimidation et la violence ne sont pas tolérées à l'école et que le personnel intervient en ce sens.
3. Le projet « opération noisette » a aidé à modifier certains comportements.
4. Le passeport permet un suivi avec les parents.
5. Il y a eu un meilleur arrimage dans les pratiques pour les périodes de surveillance.

Changements à apporter pour l'année 2024-2025

1. Maintenir un écart rapproché entre les activités privilégiées du projet « Opération Noisettes » afin de maximiser l'impact de celui-ci.
2. Continuer de favoriser la communication entre les élèves, les parents et les intervenants pour prévenir les cas d'intimidation et de violence. Maintenir un haut sentiment de sécurité.
3. S'assurer d'un bon suivi des conséquences éducatives en lien avec le passeport. Respecter l'arbre décisionnel le plus possible. Éviter la répétition de la même conséquence lorsqu'il n'y a pas de changement.
4. Poursuivre le travail du comité d'arrimage pour favoriser la concertation.

Document rédigé par Matthew Maclure en juin 2024, présenté à l'équipe-école et aux parents du conseil d'établissement par Matthew Maclure en juin 2024.